

PROGRAMME ANR SUD IRD RUME 2008-2011

*Rural microfinance and employment. Do processes matter?*

PROJET REVUE TIERS MONDE

JUIN 2008

version 2008 04 03

**Inclusion financière et responsabilité sociale :  
Production de plus values financières et de valeurs sociales en microfinance**

Jean-Michel Servet  
IHEID Genève/IRD/IFP

Jean-Michel.Servet@graduateinstitute.ch

RÉSUMÉ

Un nombre croissant de travaux consacrés à la microfinance évoquent la « responsabilité sociale » des organisations privées (à but lucratif ou non), publiques ou mixtes délivrant des services microfinanciers.

Nous distinguons la responsabilité sociale de la responsabilité sociétale ou engagement citoyen. Nous la situons, pour ce qui est de la microfinance, directement et essentiellement dans une contribution à l'inclusion financière des populations, et non dans des performances socio-économiques comme un accroissement des revenus ou un *empowerment* de telle ou telle catégorie. Il est donc nécessaire de définir, dans des contextes financiers différents, les éléments pertinents permettant de saisir cette responsabilité des institutions délivrant des services de microfinance. Elle se situe vis-à-vis de leurs clients ou usagers, mais aussi dans leurs rapports aux autres acteurs de la microfinance avec lesquels elles sont en concurrence ou coopèrent. Ceci doit permettre de comprendre les processus par lesquels ces institutions offrent des services financiers à leurs clients ou usagers en répondant effectivement et efficacement à leurs besoins en ce domaine et à un coût qui doit rester compatible avec leurs capacités de le couvrir. Cette contribution doit notamment permettre de dépasser l'opposition entre performances financières et production de valeurs sociales et environnementales.

**Inclusion financière et responsabilité sociale :**  
**Production de plus values financières et de valeurs sociales en microfinance**

Introduction

Au milieu des années 1990, l'inscription de la microfinance<sup>1</sup> dans le secteur de l'économie sociale et solidaire paraissait, pour beaucoup de ses analystes et de ses acteurs, aller de soi. Son objectif central, peu interrogé, était défini comme étant une contribution à « la lutte contre la pauvreté ». Dix ans plus tard, la commercialisation croissante de services de microfinance a positionné en des termes nouveaux le secteur. Il est désormais difficile de l'assimiler purement et simplement à une aide charitable et désintéressée. Cette évolution s'inscrit tout à la fois dans la commercialisation du secteur et dans la professionnalisation très forte des grandes organisations non gouvernementales qui, pour un grand nombre, sont devenues des entreprises de conseil et de courtage en développement pour lesquelles les prestations microfinancières sont devenues une opportunité<sup>2</sup>.

Au cours de l'année 2007, l'exemple le plus souvent discuté de commercialisation d'une institution de microfinance est venu du Mexique. La mise en vente au New York Stock Exchange et au Mexico Stock Exchange de 30% des actions de Banco Compartamos, une institution mexicaine prêtant à ses 600 000 clients à des taux d'intérêt effectifs supérieurs à 60% par an, et la forte hausse des cours de ses actions (plus 20% en un jour) a provoqué une sorte d'électrochoc mondial face aux transformations en cours et surtout au devenir de certaines institutions vedettes de la microfinance. Comment une organisation qui était une

---

<sup>1</sup> Cet article est une contribution aux travaux menés dans le cadre du projet ANR RUME (*Rural microfinance and employment. Do processes matter?*) dirigé par Isabelle Guérin (IRD/IFP). Il s'appuie sur les échanges entretenus avec et par le Réseau Entrepreneuriat et microfinance de l'AUF (animé par Eddy Bloy), au sein de l'équipe Travail et Mondialisation (IRD en particulier avec Eveline Baumann) et avec Symbiotics SA Genève (en particulier avec Cédric Lombard) ainsi qu'avec la Swiss Microfinance Plateform. Cette contribution approfondit certains points déjà présentés dans GUÉRIN, ROESH, SERVET (à paraître 2008) et dans FOUILLET, GUÉRIN, MORVANT-ROUX, ROESCH, SERVET (2007) et SERVET (2008 Orléans) Nous remercions notamment D. Fino, I. Guérin, S. Morvant et Etienne Perrot pour les nombreuses suggestions qu'ils nous ont faites et que nous n'avons pas pu toutes intégrer. Cette contribution n'a pour objet l'analyse ni des performances sociales des institutions, ni de leurs performances financières, ni celles des techniques permettant de mesurer les unes et les autres. Pour ce qui est de la mesure des performances sociales, voir ci-dessous note 11.

<sup>2</sup> DICHTER, (2006).

organisation non gouvernementale jusqu'en 2000, qui a bénéficié pour son développement de subsides publics et qui prétend encore « lutter contre la pauvreté » a-t-elle pu permettre à une petite minorité d'actionnaires de s'enrichir autant et en un temps aussi bref ? Muhammad Yunus lors de la remise du prix Nobel de la paix en décembre 2006<sup>3</sup> avait critiqué dans son discours la commercialisation du microcrédit introduite par l'offre de prêts ou de placements par de nouveaux acteurs dans le secteur. Son attaque a étonné notamment certains financiers que ses initiatives avaient jusque-là séduits et elle a été dirigée contre des banques commerciales qui, par leurs interventions, pervertiraient la prestation microfinancière. Celle-ci serait sans ces interventions par nature positive. L'objectif des différents acteurs de la société, institutions financières comprises, serait essentiellement selon Muhammad Yunus d'éradiquer la pauvreté, et le microcrédit constituerait un élément central de cette stratégie devant permettre rapidement, selon son expression, de mettre la pauvreté « au musée »<sup>4</sup>.

Dans le champ de la microfinance, il est excessif d'opposer d'un point de vue institutionnel public et privé car la situation est embrouillée, par le nombre croissant de partenariats articulant des fonds publics de coopération et des fonds privés de placement<sup>5</sup>. Cette évolution est un élément supplémentaire qui oblige à ne plus considérer le statut juridique d'une institution comme un élément discriminant essentiel de son degré de contribution à la solidarité<sup>6</sup>. À l'inverse, peu de spécialistes aujourd'hui souscriraient à l'affirmation de Milton Friedman selon laquelle la responsabilité sociale d'une entreprise est uniquement de réaliser des profits pour ses actionnaires<sup>7</sup>, même si comme l'affirme M. Yunus quand les objectifs social et environnemental sont associés à un objectif lucratif, la pression au retour sur placement financier l'emporte généralement sur les premiers qui sont subsumés par la recherche de plus values.

Une attention croissante a été portée aux placements internationaux qui appuient la transformation des institutions de microfinance. Ceux-ci, sous la forme de prêts ou de participations au capital des institutions de microfinance, se sont élevés au cours de l'année 2006 à plus de 4 milliards de dollars. Ils ont triplé entre 2004 et 2006 et ils s'accroissent actuellement au rythme de 25 % par an<sup>8</sup>. Il est tentant de corréler la commercialisation de la microfinance et la diminution ou la disparition de sa supposée vocation sociale. En fait, la

---

<sup>3</sup> YUNUS, (2007) p. 237 *sq.*

<sup>4</sup> YUNUS, (2007)

<sup>5</sup> RODRIGUEZ, SANTISO, (2007).

<sup>6</sup> MORVANT ROUX, S., SERVET, J.-M., SOULAMA S., (2008)

<sup>7</sup> FRIEDMAN 1970.

<sup>8</sup> STRAUSS, (2008).

relation est plus complexe en raison de la diversité des motifs de placement, que l'on ne peut pas tous réduire à la recherche de gains maximum immédiats et dont les motivations peuvent apparaître comme étant hybrides.

C'est dans ce contexte international nouveau d'une globalisation de plus en plus forte de la microfinance<sup>9</sup> que l'on doit intégrer la nécessité de définir la responsabilité sociale des institutions de ce secteur. Sans doute doit-on comprendre aussi cet appel à la responsabilité des entreprises comme une extension à l'ensemble des acteurs de ce qui a pu initialement être cantonné aux seuls effets environnementaux des productions<sup>10</sup>.

Pour comprendre la responsabilité sociale en microfinance, nous préciserons dans un premier temps les termes du débat et nous présenterons les risques que le flou dans sa définition fait peser sur le secteur. Il convient donc de comprendre la formation de l'apparent paradoxe qui, par une focalisation sur « la lutte contre la pauvreté », a réduit à une position subalterne les indicateurs d'inclusion financière, voire qui les a fait complètement oublier. Les critiques formulées quant à la contribution effective de la microfinance à une diminution du niveau de pauvreté des clients et l'imprécision dans la grande majorité des institutions de microfinance entourant l'évaluation de cet impact ont introduit des doutes parmi les bailleurs de fonds. Simultanément, les avantages que l'essor de ces indicateurs peuvent apporter aux institutions en terme d'attraction de ressources ont changé la donne.

Sur cette base générale, nous définirons la responsabilité propre au secteur microfinancier, en terme d'inclusion financière. Ceci nous permettra de clarifier ce que pourrait ou devrait être, à une échelle micro mais aussi à macro échelle, la position des différents types d'acteurs dans leur contribution respective à cette meilleure et plus étendue inclusion de l'ensemble des populations.

## 1. Les termes du débat.

---

<sup>9</sup> GUÉRIN, SERVET, 2003, Cinquième rapport et GUÉRIN, SERVET, 2005

<sup>10</sup> Remarquons que valeurs sociales et performances environnementales peuvent à court terme apparaître opposées.

Les rôles que les acteurs publics et privés attribuent généralement et généreusement aux organisations microfinancières sont aujourd'hui devenus multiples voire contradictoires. Dans certains contextes, il peut apparaître difficile de concilier<sup>11</sup> les diverses performances qu'elles peuvent se voir imposer ou qu'elles recherchent<sup>12</sup> : financière, technique, commerciale, sociale et même environnementale. Ces performances apparaissent caractériser autant de responsabilités propres à des champs particuliers. Si l'on ne s'attache qu'aux effets des activités financées sur les seuls clients ou usagers de la microfinance, les rôles imputés à ce secteur engagent à des degrés divers une forme de responsabilité. Celle-ci dépend de l'impact et des effets<sup>13</sup>, tant immédiats que durables, des actions poursuivies ainsi que des modalités de la production des services. Ces processus, effets et impact sont d'ordre économique, à travers l'accroissement du revenu moyen des clients, usagers ou bénéficiaires. Ils sont d'ordre social et politique à travers un renforcement de leurs capacités individuelles et collectives, en particulier pour ce qui concerne certains groupes exclus ou marginalisés et les femmes en tant que chefs de ménage ou au sein des groupes familiaux. Ils peuvent être d'ordre environnemental<sup>14</sup> ou encore relatif au travail décent<sup>15</sup>. Et bien évidemment ils devraient être d'ordre financier à travers la mise à disposition de services financiers adaptés aux besoins des populations, autrement dit répondant effectivement et efficacement à ces besoins et à un coût effectif compatible avec leurs capacités de le couvrir. Le coût est d'abord monétaire mais pas seulement ; il doit inclure aussi le temps additionnel d'activité et de disponibilité pour bénéficier du service financier<sup>16</sup>.

Grâce à leurs diverses performances, les institutions peuvent être, pour les investisseurs, productrices de plus-values financières mais aussi de valeurs sociales<sup>17</sup>. Parmi celles-ci la diminution de la pauvreté occupe un rôle central, notamment à travers les Objectifs du

---

<sup>11</sup> BALKENHOL (ed.) (2007) et SERVET, (2006) *Banquiers* (chapitre Impact)

<sup>12</sup> LAPENU, DOLIGEZ (2007). Parmi les outils, voir l'Outil d'évaluation de la pauvreté en microfinance du CGAP, le *Progress out of Poverty PPI* de la Grameen Foundation et les travaux d'IRIS soutenus par l'USAID ; les travaux menés par le Consortium Imp-Act et CERISE, site disponible ainsi que ceux de SPTF (Microfinance Gateway) et de MIX-Market.

<sup>13</sup> Sur la différence entre effet et impact, voir SERVET, (2006), *Banquiers*.

<sup>14</sup> Du fait des activités financées ou des conditions de transport des agents de crédit, de consommation d'énergie et papier dans les locaux des établissements de crédits par exemple. Nous ne traitons pas ici des relations entre microfinance et environnement.

<sup>15</sup> En particulier pour ce qui concerne l'embauche d'enfants et les diverses formes de servitude dans le travail. Voir sur ce dernier point les travaux menés dans le cadre de l'Institut français de Pondichéry en relation notamment avec le Bureau International du Travail et certaines institutions indiennes de microfinance sous la direction d'Isabelle Guérin.

<sup>16</sup> Voir l'analyse des contraintes subies dans le cas des *self help groups* indiens dans GUÉRIN, PALIER (2004).

<sup>17</sup> Sur cette dimension voir les mémoires de master de Jérôme Audran et Yves Some, étudiants à IHEID Genève.

Millénaire<sup>18</sup>. La diminution de la pauvreté peut être entendue d'un point de vue strictement économique comme un accroissement des revenus, de la dotation en moyens de travail et de production ainsi que de capital technique, de bétail, de terres, de moyens de transport ou de fonds circulants commerciaux. Cette diminution de la pauvreté peut être appréhendée de façon plus étendue à travers l'évolution de la consommation, l'amélioration du logement, de l'équipement sanitaire, et à travers les indicateurs de développement humain privilégiés par le PNUD, à savoir les accès à la santé et à l'éducation. Ce sont autant d'indicateurs que l'on peut utiliser pour mesurer la contribution d'une institution de microfinance à la diminution de la pauvreté<sup>19</sup>. Toutefois, certaines formes de microcrédit peuvent augmenter le revenu moyen dans une population<sup>20</sup> alors que s'accroissent la disparité des revenus et la vulnérabilité du plus grand nombre, tout en portant atteinte à son environnement et à ses conditions de travail et de vie... Les effets du microcrédit sur le travail des enfants dans les microentreprises, par exemple, sont très mal connus<sup>21</sup>.

S'il est vrai qu'en offrant les services financiers dont les populations ont besoin, une institution peut prétendre produire des plus values financières et des valeurs sociales, il serait erroné de penser que toutes les institutions de microfinance peuvent en tout lieu et en tout temps être capables de les produire sans contradictions. Ces valeurs et ces plus-values peuvent être complémentaires ou en opposition. Ceci provient en partie du fait que le marché n'inclut pas tous les coûts, en particulier ceux d'un développement durable et soutenable. Les plus values financières et les valeurs sociales se situent rarement dans la même dimension temporelle. Les premières sont en général recherchées à court terme alors que les secondes se manifesteront à une échéance très souvent plus lointaines.

En produisant et surtout en recherchant ces valeurs sociales, une entreprise peut afficher un engagement citoyen. D'une certaine façon la bonne citoyenneté, la participation à un développement écologiquement soutenable et socialement durable<sup>22</sup>, les différents visages de

---

<sup>18</sup> Sur la relation OMD et microfinance, voir notamment UNCDF (2005).

<sup>19</sup> Voir ci-dessus note 11.

<sup>20</sup> L'augmentation du revenu moyen n'est bénéfique pour tous que si l'accroissement des revenus des plus riches entraîne de façon automatique une amélioration de la situation des plus pauvres. Nous avons développé une critique de cet effet de *trickle down* dans SERVET, (2007), « Les illusions.

<sup>21</sup> Une étude qualitative menée par Timothée Barona dans le cadre du Master en études du développement IHEID (2008) illustre les difficultés d'enquêtes sur cette question auprès des microentrepreneurs.

<sup>22</sup> Outre les normes produits par les organisations telles que le BIT ou l'OCDE, il existe aussi des standards pour l'environnement (ISO 14001) et pour les droits de la personne humaine notamment en matière de conditions de travail (SA 8000) à l'initiative du *Council on Economic Priorities*. Lors d'une réunion tenue à Bangkok en septembre 2005, ISO (*International Organization for Standardization*) avec l'appui de *Swedish Standards Institute* (SIS) et de la *Brazilian Association of Technical Standards* (ABNT) a tracé les grandes lignes de la norme de la *social responsibility* ISO 26000. Celles-ci semblent se limiter à des normes de l'Organisation Internationale du Travail.

cette *corporate responsibility*<sup>23</sup>, renouent avec des traditions philanthropiques et l'ancienne charité des chefs d'entreprise. Toutefois, une différence importante provient du fait que la philanthropie se réalisait par la distribution d'une fraction des bénéfices alors que la production de valeurs sociales peut s'inscrire dans le processus même de production des biens et services, les conditions de travail, les effets sur l'environnement physique et social, etc. Cette demande peut émaner des actionnaires, des employés, des clients mais aussi des autorités publiques locales, nationales ou multilatérales.

L'éthique ou une idéologie peut commander la recherche de tel ou tel type de performances : le choix pourra se faire dans le champ social plus qu'environnemental ou vice versa, dans les relations de travail ou la gouvernance internes à une organisation ou dans les effets sur les clients, etc. L'éthique est basée d'une part sur des normes morales et d'autre part sur une cohérence entre les fins poursuivies aux échelles locale et globale et les moyens employés pour les atteindre. De nouvelles cotations en terme de performances sociales, d'éthique et de partage (les trois pouvant se croiser) sont susceptibles d'attirer certains investisseurs. Fort opportunément, il existe un marché aussi pour ce type de placements et certains acteurs développent ce type nouveau de produits et de cotation<sup>24</sup>. De même, les entreprises sont soumises à des cotations et à des images médiatiques qui influencent positivement ou négativement certains clients et favorisent l'embauche de nouveaux salariés. De nombreux soutiens à la microfinance, sont fondés sur des démarches de ce type. Parmi les très nombreux *sponsors* de la plus médiatisée des organisations françaises de microfinance, PlanetFinance, on relève des groupes financiers (*Axa, Citigroup, Crédit Agricole Private Equity*) et en plus grand nombre des firmes dont le lien avec la microfinance peut étonner. Citons : *Microsoft, Peugeot, Orange, SFR, Suez, Accor Hôtel*, l'agence de voyage *Directours*, un producteur de verre *Glaverbel, Bombardier Transportation*, et même *Damas, The Art of Beauty...*

Soulignons qu'il est différent de répondre à une responsabilité sociale particulière, déterminée par le secteur d'activités dans lequel intervient une institution, que de médiatiser une image positive d'une entreprise à travers ses engagements dits « citoyens » ou de satisfaire les besoins d'investisseurs voulant placer leurs fonds d'une façon qualifiée d'éthique, de

<sup>23</sup> Yunus (2007) fait la proposition d'un *social business*, à travers des entreprises organisées comme les entreprises à but lucratif et compétitives sur les marchés, mais dont l'objectif serait uniquement la création de valeurs sociales (et environnementales) sans production de plus values financières pour les actionnaires. Cette absence de recherche de profit au bénéfice des actionnaires propriétaires distinguerait donc le *social business* de la *corporate responsibility*.

<sup>24</sup> Yunus (2007) propose la création d'une bourse pour coter les valeurs et permettre les placements du *social business*.

solidaire, etc. Il convient donc de distinguer<sup>25</sup> responsabilité sociale, éthique et responsabilité citoyenne ou sociétale à finalité très générale. Par responsabilité sociale, nous faisons référence aux conséquences des choix opérés par une institution dans son champ spécifique d'intervention, autrement dit son corps de métier, en l'occurrence, pour ce qui est de la microfinance, celui du processus d'inclusion financière. Une institution privée qui inscrit son action dans une perspective de responsabilité sociale contribue, aux côtés des institutions publiques, au bien commun et à l'intérêt général en produisant des valeurs sociales<sup>26</sup>. La responsabilité sociale des acteurs de la microfinance ne peut se limiter à (et selon la définition que nous en donnons ne peut pas être confondue avec) la prise en compte des conséquences supposées (plus que systématiquement et rigoureusement évaluées au-delà des clients et des usagers) des actions menées sur le revenu moyen des populations et les capacités politiques et sociales qu'elles leur donneraient.

Une première façon d'interpréter la responsabilité sociale des entreprises est de la penser comme un coût et un désavantage à subir. Une deuxième approche la considère comme un risque à assumer dans le cadre d'une bonne gestion sur le long terme. Situer le champ de responsabilité sociale pour une entreprise dans son corps de métier peut aussi permettre d'anticiper le risque d'éventuelles poursuites devant des tribunaux, ou simplement des campagnes de dénigrement devant l'opinion publique, par des ong, des communautés locales, des groupes d'activistes, des gouvernements étrangers, etc., quand une activité se révèle en un lieu donné affecter une fraction d'une population à la suite d'une crise sectorielle ou d'atteinte à l'environnement physique mais aussi culturel. Si en matière financière, ce risque est beaucoup plus limité que dans d'autres, il constitue un cadre général de développement des actions de responsabilité sociale par l'ensemble des entreprises. La troisième approche considère la responsabilité sociale comme un investissement par l'image positive de l'entreprise qui peut ainsi être renforcée ou créée. Les deux premières interprétations sont celles d'un risque à couvrir et consistent en une attitude défensive alors que la troisième approche est positive, nous serions même tentés de dire offensive. Elle fait de la responsabilité sociale une opportunité.

---

<sup>25</sup> Cette approche recouvre en partie la distinction établie par Max Weber (voir 1919, *Le Savant et le Politique*) entre l'éthique de conviction qui met en avant des principes moraux guidant l'action et l'éthique de responsabilité qui prend en compte les conséquences des décisions prises.

<sup>26</sup> Anne Salmon, *in* : LAVILLE, CATTANI (ed.), (2006).



## 2. La responsabilité propre au secteur microfinancier

La responsabilité sociale première d'un établissement financier est de contribuer à l'inclusion financière des populations, sans discrimination, et de le faire selon des méthodes qui n'accroissent pas la pauvreté (avec une logique ici quasi paretienne appliquée non seulement aux individus mais aussi aux unités productives et aux groupes sociaux). Les institutions financières, dont les banques, ont une responsabilité centrale en matière d'inclusion financière du fait même de leurs activités dans le secteur financier et du risque systémique d'accroissement de l'exclusion que leurs activités peuvent engendrer<sup>27</sup>. Ces institutions doivent agir de telle sorte que leurs activités n'aient pas par ailleurs pour effet secondaire, en dotant les uns, de détériorer les conditions de vie et de survie des autres, par exemple en favorisant des situations de surendettement<sup>28</sup>.

L'inclusion financière est généralement définie par l'usage des services bancaires. Cette définition restrictive laisse de côté l'ensemble des services financiers apportés sous la forme de pratiques dites « informelles ». Il convient ici de remarquer que ces prestations ne sont pas à même de compenser ce manque d'accès formel. On observe aujourd'hui plus une complémentarité qu'une concurrence et substitution entre les différents types de prestations dites « formelles » « semi-formelles » et « informelles ». De fait, la plupart du temps et pour autant qu'elles le peuvent, les populations usent de stratégies qui articulent microcrédit et pratiques informelles<sup>29</sup>. Ceci peut conduire à un fort surendettement, et non à son allègement. De la même façon, on constate que dans des pays comme l'Inde la densité des institutions de microfinance est d'autant plus forte que la densité bancaire est elle-même élevée<sup>30</sup>.

L'inclusion bancaire varie selon les pays de 1% à presque 100% des ménages<sup>31</sup> et connaît de fortes disparités entre les continents tout comme entre les régions et les localités. En Amérique Latine, les taux nationaux oscillent entre 5% au Nicaragua et 60% au Chili, en étant le plus souvent compris entre 25% et 40%. En Afrique, ces taux d'inclusion se situent généralement au-dessous de la barre des 20%, notamment pour l'Afrique de l'Est. Selon

<sup>27</sup> C'est ainsi que l'on doit comprendre la réglementation *Community Reinvestment Act* aux Etats-Unis ou les contraintes imposées en proportion de clientèles dites défavorisées aux banques commerciales et compagnies d'assurance en Inde.

<sup>28</sup> Il est surprenant de voir des études d'impact sur le revenu du microcrédit se focaliser sur le revenu moyen au sein d'une population locale, sans s'interroger sur les disparités éventuellement accrues au sein d'une population et sur la marginalisation accrue que le microcrédit peut engendrer pour des fractions de la population.

<sup>29</sup> Voir en ce sens l'exemple du Mexique rural par SOLÈNE MORVANT-ROUX 2006, PERRY 2002 au Sénégal. COLEMAN 1999 en Thaïlande.

<sup>30</sup> Voir la thèse en cours de C. Fouillet dans le cadre de l'IFP. FOUILLET, 2007 Rapport FARM

<sup>31</sup> HONOHAN, 2006, MORVANT-ROUX, SERVET, 2007, « De l'exclusion.

certaines études, pour plus de 900 millions d'Africains, seuls 4 % ont un compte bancaire et 1 % ont eu accès « en développement » des populations à revenus moyens, qui ne peuvent pas de ce fait être qualifiées de « pauvres » et surtout pas de « très pauvres », n'ont pas accès aux services financiers de base, comme nous l'avons déjà remarqué<sup>32</sup>. La limitation dans l'accès ne se pose pas seulement du fait de conditions légales et de la mise en place de barrières réglementaires à caractère excluant ou de l'absence physique d'institutions dans certains lieux. Il naît aussi d'un degré d'analphabétisme financier élevé<sup>33</sup>.

Jusqu'à une période toute récente, de façon étonnante, s'il apparaît, pour une organisation offrant des services financiers, comme étant de sa responsabilité spécifique, de fournir des services financiers adaptés à ses clients ou ses usagers, ce rôle fondamental (en tant qu'institution financière) lié à son corps de métier a le plus souvent été présenté comme second par rapport à une fonction, supposée non seulement primordiale mais aussi toujours efficace et positive, de diminution de la pauvreté. Ce rôle a de plus été pensée lui-même comme une preuve indiscutée de solidarité. Soulignons ici que parmi l'ensemble des indicateurs adoptés sous l'appellation Objectifs du Millénaire pour le Développement<sup>34</sup> ne figure aucun indicateur synthétique d'usage des services financiers. Pas d'indicateurs d'accès et d'usage<sup>35</sup> des services financiers non plus parmi les critères de développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement, et de façon plus surprenante encore dans les *Rapports sur le développement dans le Monde* de la Banque mondiale. Pourtant les indicateurs proposés par les diverses organisations multilatérales occupant le champ du développement sont diversifiés et dépassent un cadre strictement économique. Peuvent s'y trouver des références à la santé, à l'éducation, à l'environnement, à la participation des femmes à la vie collective et aux conditions de logement<sup>36</sup>. Ces indicateurs apparaissent avant tout comme des capacités à rendre les humains plus productifs dans un processus accéléré de privatisation et de marchandisation des activités humaines, qui lui-même induit une extension et un approfondissement de la financiarisation des sociétés. Cet oubli de la dimension financière parmi les indicateurs retenus pour mesurer le développement humain contraste avec la médiatisation de plus en plus forte du microcrédit depuis le premier sommet du microcrédit en 1997 soutenu par la Banque mondiale jusqu'à l'attribution du prix Nobel de la paix à Muhammad Yunus et à la Grammen Bank en 2006.

<sup>32</sup> MORVANT-ROUX, SERVET ( 2007), « De l'exclusion.

<sup>33</sup> GLOUKOVIEZOFF (2006) "From financial.

<sup>34</sup> Voir [http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi\\_goals.asp](http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi_goals.asp). SERVET 2007, « Les illusions

<sup>35</sup> Pour une analyse approfondie de cette définition avancée dans les *Rapports Exclusion et liens financiers* (Paris, Economica), voir la thèse en cours de G. Gloukoviezoff (université Lyon 2).

<sup>36</sup> Voir les cibles et objectifs dans [http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi\\_goals.asp](http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi_goals.asp).

Comment, dans un contexte d'exclusion financière formelle massive à l'échelle de la planète, interpréter l'oubli des capacités d'agir dans le domaine financier, négligence qui fait que la communauté internationale peut se sentir peu engagée à agir universellement pour étendre l'inclusion financière ? Bien qu'on observe une extension et une intensification de la financiarisation dans toutes les sociétés contemporaines, y compris pour des populations aux revenus peu élevés, l'accès aux services financiers n'est pas (encore) communément pensé comme un droit humain fondamental, parce que l'usage des instruments monétaires et financiers n'est pas pensé comme un des éléments d'identité des groupes et des personnes<sup>37</sup>. Pourtant, la capacité de faire face aux risques de l'existence, de saisir des opportunités pour jouir d'un revenu meilleur et de gérer dans le temps ressources et dépenses passe de plus en plus par l'usage d'instruments financiers. L'accès à des services financiers est fondamental pour exister dans les sociétés contemporaines et tout simplement pour vivre au quotidien<sup>38</sup>.

Les services financiers sont appréhendés comme des moyens d'action et non en eux-mêmes comme des besoins, comme un vecteur mais pas comme un objectif en soi. Le microcrédit, de très loin le plus médiatisé des services microfinanciers, est communément compris comme un outil permettant de favoriser l'émergence d'activités génératrices de revenu alors qu'il est exceptionnel que le microcrédit au Sud finance des entreprises nouvelles et que les effets multiplicateurs de revenu des microcrédits soient clairement identifiés et surtout quantifiés avec une grande précision. L'accès à une gamme plus ou moins étendue de services financiers n'est en conséquence pas pensé comme étant un besoin primordial. Ce positionnement de la finance comme moyen économique d'action et non comme une nécessité pour gérer dans le temps ressources et flux de dépenses vitales et sociales fait que la réflexion sur la responsabilité sociale des différents acteurs de la société pour une inclusion financière généralisée, et par conséquent les engagements politiques que celle-ci suppose, est plus exceptionnelle que celle menée pour d'autres besoins, comme l'alimentation, l'accès à l'eau, la santé, l'éducation, le logement et l'environnement, besoins jugés par eux-mêmes fondamentaux pour la survie des humains dans une société voulue comme démocratique (en l'étendant à une représentation politique équitable, y compris en terme de genre).

L'usage croissant de l'expression « inclusion financière » plutôt que du terme « microfinance » encourage une réflexion portant sur la responsabilité dans l'offre de services

---

<sup>37</sup> Sur cette approche des relations monétaires et financières, voir AGLIETTA, ORLEAN (1998) et THÉRET (2008).

<sup>38</sup> Nous avons développé cette dimension dans Servet 2006 *Banquiers*, et MORVANT-ROUX, SERVET, 2007.

microfinanciers. Un tournant est en train de s'opérer au sein des travaux menés en microfinance. Une approche en termes d'accès aux services financiers (indépendamment d'un lien immédiat avec la pauvreté) est en train d'émerger. Un récent rapport de la Banque mondiale *Finance for all* en constitue un élément fort<sup>39</sup>. Le degré et les conditions d'accès aux services financiers faisaient partie des indicateurs reconnus comme performances sociales, mais sans leur accorder jusqu'ici une position privilégiée.

### 3. Une nécessaire clarification de la responsabilité particulière des différents types d'acteurs

Comme pour toute action d'une institution, la liste des acteurs impliqués à des degrés divers dans le champ de la microfinance est très étendue. Citons quelques-unes des parties prenantes. Elles se situent à des niveaux hiérarchiques différents. Ce sont : les organisations internationales, nationales et locales de développement et des pouvoirs publics et collectivités locales, pour ce qui est des financements publics et de ceux qui fixent le cadre légal et réglementaire de fonctionnement de ces institutions ; des bailleurs de fonds, des actionnaires ou des coopérateurs des employés et des clients. Ceux qui subissent ou bénéficient au premier degré ou indirectement des effets de la microfinance sont dans des positions variées et entretiennent avec les organisations de ce secteur nouveau de la finance des rapports divers. En particulier, les conséquences d'une intervention en microfinance n'affectent de manière positive ou négative pas seulement les clients ou usagers mais, au delà, de façon indirecte l'ensemble des populations locales, du fait des effets pouvant être positifs mais aussi négatifs pour les habitants des quartiers et des villages où les services microfinanciers<sup>40</sup> sont diffusés.

Ainsi la question de la responsabilité sociale ne doit pas interpellé seulement des institutions financières, aux statuts et niveaux d'intervention divers, qui fournissent les fonds et proposent des services financiers aux populations. Outre ces organisations, cette question implique aussi leurs sous traitants techniques (experts et évaluateurs), les autorités publiques (aux échelles locales, nationales et internationales), les organisations non gouvernementales,

---

<sup>39</sup> DEMIRGÜÇ-KUNT, BECK, HONOHAN, (2007). Sur ce rapport voir l'analyse que nous avons faite dans SERVET (2008) « La microfinance en milieu rural. Voir aussi avant la publication du rapport de la Banque mondiale : HASHEMI 2007.

<sup>40</sup> Il est possible d'observer ces effets à micro échelle ou à macro échelle. Les analyses que nous développons ici se situent principalement à macro échelle. Pour une approche à méso-échelle voir DOLIGEZ (2002).

qui sont fort actives dans le secteur et... les chercheurs<sup>41</sup>. Nous nous trouvons ainsi au cœur d'un débat impliquant les institutions financières et l'ensemble des acteurs de la chaîne de prestations de services microfinanciers, puisque se posent tant la question des capacités d'accès et d'usage de populations actuellement en situation d'exclusion ou de marginalisation financière que celle des conditions de production et de fourniture de ces services. Ils peuvent se faire pour le seul gain de leurs pourvoyeurs et mettre en cause un développement socialement durable des sociétés. Prenons l'exemple de la téléphonie mobile comme support technique de services financiers. Ce qui peut apparaître comme une proposition positive pour diminuer les coûts de diffusion pour le prestataire, peut être négatif et même fortement négatif quand un service gratuit (le paiement ou le versement) devient payant ; ceci peut être une opportunité de gains pour des couches sociales juste au dessus de la ligne de la pauvreté mais ceci peut accroître de façon considérable les inégalités dans les quartiers et les villages en termes de revenus et de capacités compte tenu du nombre limité de propriétaires de téléphones portables.

Il n'existe pas d'intervenants dans le champ de la prestation microfinancière qui par leurs statuts seraient de bons acteurs et d'autres (par exemple les intermédiaires financiers ou telle catégorie d'entre eux comme les banques commerciales) qui seraient néfastes ou corrompeurs des bonnes intentions. Tout comme, en soi, le microcrédit n'est pas une bonne ou une mauvaise forme d'intervention. Il s'agit d'une technique de financement qui, employée dans des contextes particuliers et à destination de publics spécifiques, peut améliorer ou au contraire fragiliser et même affaiblir (et parfois de façon considérable) la situation de telle ou telle catégorie de la population<sup>42</sup>. Telle ou telle forme d'intervention par la microfinance peut se révéler, selon le contexte, positive, neutre ou néfaste pour telle ou telle fraction de la population et peut favoriser, ou au contraire freiner (voire s'opposer à) une dynamique de croissance des activités à une échelle macro économique. Une clarification du rôle des diverses parties prenantes se révèle donc nécessaire.

Pour penser la responsabilité sociale en matière de microfinance, il est indispensable d'explicitier l'activité des divers producteurs de services microfinanciers et acteurs du secteur, selon leurs capacités institutionnelles propres et le projet que publiquement ils portent et que leurs statuts peuvent leur donner. Il convient de confronter les finalités affichées par les institutions et les effets exacts de leurs interventions. La confusion sur le statut des acteurs et leur rôle respectif effectif est courante. Certains viennent des organisations privées à but non

---

<sup>41</sup> WAMPFLER B. GUÉRIN I. SERVET J.-M. (2006).

<sup>42</sup> FERNANDO J. L. (ed.) (2006) KHOLIQUZZAMAN (2007).

lucratif ; d'autres du secteur public, local, national ou de coopérations bilatérales ou multilatérales, appliquant des programmes administrés ; d'autres enfin, de la finance à but lucratif. Cette finance à but lucratif peut elle-même, nous l'avons vu, se doter d'objectifs complémentaires de production de valeurs sociales afin de satisfaire les demandes de certaines sections de la société, qu'il s'agisse d'investisseurs particuliers ou de fondations ou directement d'entreprises pour lesquelles le soutien au secteur vise à apporter une image positive.

Les différents acteurs peuvent agir de concert et en complémentarité ou par subsidiarité. Ceci rend simpliste sur le terrain l'opposition classique entre public et privé, rentabilité et solidarité, ou État et marché. Le fait d'avoir et de mettre en avant tel ou tel statut (par exemple à but non lucratif) ne garantit pas que les pratiques puissent être qualifiées de solidaires<sup>43</sup>. Ou bien le fait d'avoir un statut commercial est tout à fait compatible avec la captation de subventions publiques et d'aides privées couvrant des déficits massifs ; il peut l'être avec des modes solidaires d'intervention. Il existe en microfinance un large mixage des genres. Le secteur de la microfinance est loin d'être stabilisé quant aux rôles et aux positions des différents types d'intervenants.

À force de diffuser l'illusion qu'il était possible, grâce à une bonne gestion, de concilier très largement sur l'ensemble de la planète profitabilité et prestations à des populations à très faibles revenus, un intérêt croissant a été porté à ces possibilités nouvelles de placement. Ici se rencontrent opportunément des offres et des demandes. D'un côté, la financiarisation croissante oblige les détenteurs de capitaux à trouver sans cesse de nouvelles occasions de gains (à travers des prêt, des prises de participation ou par des couvertures de risques) ; parmi ces offres se trouvent aussi des capitaux à la recherche de placements éthiques ou solidaires. De l'autre côté, du fait de l'intensité et de l'extension de la financiarisation des sociétés dans les aspects les plus quotidiens de la vie pratique, la demande de services financiers par les populations augmente et se diversifie.

Or, pourquoi rejeter des groupes financiers saisissant l'opportunité d'élargir la diffusion de services financiers auprès de populations jusque-là financièrement exclues ? Leur raison d'être n'est-elle pas d'offrir à leurs clients des placements financiers qui rapportent ? Ne doivent-ils pas aussi répondre aux demandes qui leur sont faites de placements éthiques, de partage ou solidaires ? Qu'y a-t-il de critiquables à ce que ces opérateurs le fassent en répondant aux besoins de clients jusque là financièrement exclus tout en étant rentables voire

---

<sup>43</sup> MORVANT ROUX, SERVET, SOULAMA, (2008), « Microfinance et logiques de solidarité »

très profitables ? Pourquoi devrait-on à l'inverse ignorer les comportements prédateurs à une échelle locale de certains agents de crédit, voire plus globalement ceux de certaines structures prétendues sans but lucratif ou à vocation de *social business* ? Et pourquoi cette intervention des banques serait-elle plus critiquable en microfinance qu'elle ne l'est dans la plupart des autres formes de placement non soumis à une évaluation éthique, de responsabilité sociale, etc. ? Pourquoi serait-il positif que le groupe Danone investisse au Bangladesh pour y diffuser en association avec le groupe Grameen un de ses yaourts ou que Veolia Eau le fasse pour la distribution d'eau potable, alors que les placements de tel ou tel groupe bancaire dans le secteur microfinancier seraient négatifs ? Est-ce parce que les banques commerciales prendraient des parts de marché dans un secteur en forte croissance ? Pourquoi devraient-elles être réservées au *social business* et que la concurrence tant des organisations non gouvernementales à statut associatif ou celle d'entreprise à but lucratif devrait être jugée indésirable ?

Il existe en microfinance des opportunités de gain, qui peuvent être saisies, qui peuvent même être socialement utiles et qui doivent donc être saisies. Il existe des opportunités pour des investisseurs acceptant des risques élevés et voulant diversifier leurs portefeuilles, y compris, comme nous l'avons rappelé, en incluant des critères éthiques et de responsabilité sociale, environnementale, etc. Ce sont pour les uns des niches de profitabilité et pour les autres des niches de placements éthiques et de partage, qui acceptent des gains limités en contrepartie d'une valeur sociale additionnelle avérée<sup>44</sup>. Toutefois, il conviendrait ici que soit menée une analyse détaillée du processus de production de chaque service et que soient clarifiés les différents types de placement et de soutien dans les institutions et dans leurs divers programmes, selon les cibles exactes en particulier selon le niveau de revenus des clients et les degrés et formes d'exclusion financière subie. Depuis le début 2007, à la suite d'une transformation de sa réglementation des activités microfinancières, Madagascar a vu, par exemple, arriver de nouveaux acteurs de la microfinance dont la contribution durable à la lutte contre l'exclusion financière peut être mise en doute lorsqu'ils restructurent les prêts des clients des organisations de microfinance déjà en place depuis longtemps en proposant des taux d'intérêt plus bas et attirent le personnel de ces organisations concurrentes par des rémunérations plus élevées.

Pour parvenir à une large inclusion financière, des subventions peuvent être nécessaires. Il serait totalement erroné de penser que seules les organisations de la société civile et

---

<sup>44</sup> D'où l'importance de la mise en place d'une évaluation des performances sociales (voir ci dessus note 11).

associations seraient les uniques bénéficiaires de subventions publiques ? Les entreprises à but lucratif le sont dans de nombreux domaines, directement pour répondre à des objectifs d'autorités publiques (par exemple en matière de productions culturelles, tel que le cinéma) ou indirectement par des allègements fiscaux ciblés (pour l'emploi d'handicapés ou de chômeurs ou pour le respect de normes environnementales). En microfinance, l'affichage d'une couverture de la totalité des coûts par les taux d'intérêt paraît plus conforme à un agenda politique néolibérale qu'à une réponse responsable aux besoins diversifiés de services financiers par la population. Il convient ici de connaître les coûts exacts d'intervention dans des secteurs géographiques et sociaux particuliers afin que les subventions, qui sont indispensables pour offrir la plus large gamme possible de services adaptés, ne viennent pas perturber le secteur par des effets d'aubaine qui maintiennent en marge de ce développement les plus pauvres, prétexte de ce soutien.

Si seulement un nombre limité d'organisations de microfinance peuvent être rentables ou financièrement autonomes et si l'on accepte l'idée que l'inclusion financière des populations est aujourd'hui une nécessité, des subventions et des aides à certaines fractions du secteur sont nécessaires, pour autant que les effets de ces subventions soient correctement évalués. Elles doivent se faire sans désorganiser le développement d'une microfinance ayant la capacité d'être rentable sans subvention<sup>45</sup>. On peut ici tenter une analogie avec certains transports en commun qui sont soutenus par les autorités publiques pour permettre de satisfaire un besoin jugé essentiel des populations (leur déficit peut être programmé et des objectifs de service public leur sont en contrepartie donnés). Seule une myopie néolibérale donne à penser que l'imputation de tous les coûts aux bénéficiaires de certains services est en tout lieu et en tout temps une panacée pour réaliser par les marchés les équilibres sociaux. Les subventions peuvent dans certains contextes être vitales en matière de santé, d'éducation, de fourniture d'eau potable, de logement ou de communication. Sauf situations exceptionnelles (tenant par exemple à une très forte densité de la population), elles le sont aussi pour fournir des services financiers devenus indispensables dans un contexte de financiarisation croissante à des clients matériellement démunis ou vivant dans des espaces économiquement et géographiquement marginaux. Seul un soutien public permettrait à cette offre de services financiers de se diversifier et de s'étendre dans ces zones et auprès de clientèles peu voire non rentables et d'assurer la coordination des différents acteurs en vue d'une offre saine et équilibrée. Toutefois, une question à ne pas éluder est bien évidemment celle des risques considérables

---

<sup>45</sup> DEMIRGÜÇ-KUNT, BECK, HONOHAN 2007 analysent de façon très pertinente les limites du microcrédit au Bangladesh.



que l'extension de la financiarisation fait peser sur les sociétés. Une solution pourrait être une financiarisation qui limiterait les risques systémiques de la globalisation financière, par exemple grâce à des monnaies complémentaires locales et à des fonds internationaux de garantie dynamisant les ressources locales.

Certaines subventions et certains placements auraient sans doute une beaucoup plus grande efficacité pour une large inclusion financière en appuyant d'autres services que le crédit, comme le transferts des fonds des migrants, la mise en place des réseaux d'épargne, la constitution de fonds de retraite et la diffusion des services de microassurance. Pour comprendre dans quelle mesure les différents intervenants dans le secteur de la microfinance répondent à la responsabilité sociale qui leur est propre et se comportent de façon éthique, il est donc nécessaire de connaître les besoins financiers précis des différentes catégories de la population dans un contexte global de financiarisation croissante et savoir comment chaque intervenant répond à ces besoins, à son échelle et selon ses moyens, et à quels coûts monétaires et non monétaires il le fait pour les utilisateurs.

Situons nous au niveau d'un secteur et prenons le cas du financement des activités agricoles. Le risque de la diffusion des institutions de microcrédit à but lucratif à taux d'intérêt libre est pour l'agriculture<sup>46</sup> un transfert accru de ressources du monde agricole vers le secteur financier. Il a souvent été remarqué que les prêts destinés à des activités productives finançaient plus souvent des activités commerciales ou des activités para agricoles que des activités agricoles ou pastorales<sup>47</sup>. Cette différence tient bien évidemment à l'implantation des organisations de microfinance. Il est moins coûteux d'intervenir dans des zones à forte densité de population (donc dans les espaces urbains ou péri-urbains) que dans des zones à faibles densités de population, trait caractéristique d'une majorité des espaces agraires. Outre cette donnée de géographie humaine, il convient de souligner que les apports de fonds nécessaires à une activité commerciale sont en règle générale beaucoup moins élevés que pour une activité artisanale, et encore moins que pour une activité agraire ou d'élevage. Le financement des activités agricoles doit s'inscrire dans une temporalité plus longue (du fait de crédits d'équipement à moyen ou long terme). De plus, le capital circulant<sup>48</sup> constitue une part

---

<sup>46</sup> Nous reprenons ici des arguments développés dans J.-M., SERVET (2008) « La microfinance en milieu rural et MORVANT-ROUX, SERVET, (2007), « De l'exclusion financière.

<sup>47</sup> DEMIRGÜÇ-KUNT, BECK, HONOHAN 2007 ; MORVANT-ROUX, SERVET, (2007) « De l'exclusion.

<sup>48</sup> Le capital circulant est l'ensemble des moyens de production détruits au cours du processus de production, dont la durée d'utilisation est inférieure à un an. Dans le secteur agricole, il est principalement constitué des intrants comme les semences et les fertilisants et du temps de travail salarié.

variable du capital nécessaire pour développer une activité : la part est beaucoup plus élevée dans le commerce que dans l'artisanat, et plus importante dans l'artisanat que dans l'agriculture. En l'état, le financement de l'agriculture par la microfinance concerne par conséquent davantage la commercialisation des produits et le capital circulant agricole. Les autres facteurs comme la terre ou les équipements lourds restent généralement hors du champ des microfinancements alors que les dispositifs de financement public du secteur ont été graduellement remis en cause au cours des trente dernières années. Ceci a produit un trou bancaire pour l'agriculture que le Rapport 2008 sur le développement dans le Monde de la Banque mondiale (intitulé *Agriculture for Development*) a reconnu (ou plutôt nous sommes tenté d'écrire a enfin redécouvert...). Les évaluations des taux de rendement des activités agricoles tiennent exceptionnellement compte du rendement des capitaux fixes et notamment de la terre. Si l'on ajoute dans le capital avancé la valeur non seulement des intrants immédiats (tels que semences, engrais, nourriture pour bétail) mais celle de la terre, des bâtiments et de l'équipement (qu'ils soient appréciés à leur prix de marché ou à leur prix d'acquisition), il apparaît que les retours sur investissement des activités agricoles sont faibles et même très faibles, si on les compare aux marges commerciales et aux taux d'intérêt des prêts. Ajoutons que le niveau de risque des activités agricoles est beaucoup plus élevé<sup>49</sup>, compte tenu tant des aléas climatiques que des fluctuations des cours sur les marchés mondiaux, des cours de commercialisation des productions et de ceux de certains intrants, comme l'énergie ou les engrais. Si dans les avances faites pour produire ne sont pas pris en compte la terre et les travaux d'irrigation par exemple, cela implique que les droits de propriété ne sont pas reconnus comme devant être rémunérés, qu'ils ne le sont que très partiellement, ou que, le travail s'exerçant sous contrainte, celui-ci est très faiblement rémunéré. Par conséquent, si l'on intègre la rémunération potentielle totale de tous les « facteurs de production » en agriculture et qu'on la compare au niveau des taux d'intérêt pratiqués, le transfert vers le secteur financier d'une partie du surplus créé par ces activités se révèle considérable. Telle est la conséquence de microcrédits finançant principalement le court terme.

---

<sup>49</sup> Sur ces questions voir notamment la thèse en cours de Cyril Fouillet (université Lyon 2).

Prenons un autre exemple de la responsabilité sociale des acteurs de la microfinance en nous situant au niveau des effets macro-économiques des modèles fondés sur des apports extérieurs de fonds. Face à cet afflux de placements en microfinance, il est possible d'interroger l'idéologie de l'impératif d'un apport extérieur de capitaux pour assurer le développement des économies. Différentes études<sup>50</sup> ont mis en avant la surliquidité bancaire<sup>51</sup> en l'Afrique subsaharienne (40 pays sur 44), mais aussi dans la région Caraïbes, au Guyana, en Thaïlande, au Maroc, en Algérie et en l'Égypte. Fielding et Shortland (2005) mettent en relation la surliquidité des banques commerciales égyptiennes et l'instabilité du pays provoquée par la contestation des groupes islamiques fondamentalistes à l'encontre du gouvernement, de la minorité copte et de la présence occidentale dans le pays. Les banques doivent se protéger contre un risque de *rush* des déposants voulant retirer leurs dépôts en situation d'accroissement de la méfiance dans la stabilité du régime. Elles prêtent moins de la moitié des dépôts qu'elles reçoivent. Dans d'autres contextes, la forte liquidité des banques est déterminée par le risque d'un *rush* des déposants anticipant une forte dépression du taux de change de la monnaie nationale (en particulier quand existe un taux officiel de change et un taux au marché noir) ou de la difficulté pour les banques et leurs clients à trouver les devises étrangères qu'elles recherchent. Dans des situations de ce type, le taux effectif de réserve des banques se situe à un niveau beaucoup plus élevé que le taux de réserve obligatoire imposé par les autorités monétaires du pays. Quelles que soient leurs causes, dans ces économies, ces surliquidités traduisent un manque de confiance dans les institutions, climat défavorable à une dynamique des activités et par conséquent de leur financement.

Contrairement à nombre d'idées reçues depuis plus d'un demi-siècle de rhétorique d'aide pour le développement, un apport extérieur de fonds à prêter n'est certainement pas, en situation de surliquidité, le plus grand besoin actuel des pays aux populations matériellement les plus démunies, qu'il s'agisse d'un apport sous forme de placements ou d'aides publiques ou charitables, ou encore de fonds publics. La surliquidité bancaire peut s'accompagner d'une forte rentabilité du secteur, alors que l'intermédiation bancaire est localement très limitée (comme on le constate dans un grand nombre de pays africains), parce que les banques facturent à un niveau très élevé les services qu'elles rendent au petit nombre des entreprises et

<sup>50</sup> SAXEGAARD, (2006) et HUGON (2008) pour l'Afrique ; FIELDING, SHORTLAND (2005) pour l'Égypte ; KHEMRAJ (2006) et (2007) est l'économiste qui a le plus travaillé cette question de la surliquidité au cours des tout dernières années. Yves Buehrer dans le cadre du master en études du développement IHEID étudie la surliquidité en Ouganda.

<sup>51</sup> Il est possible de définir un excès de liquidité bancaire comme la différence entre la liquidité bancaire totale et le niveau de liquidités imposé aux établissements bancaires par l'autorité chargée de la régulation des établissements financiers. Toutefois, la surliquidité effective peut être masquée, par un taux de réserves obligatoires très élevé. C'est le cas des pays africains de la zone franc depuis la dévaluation du CFA en 1994.

des particuliers bancarisés. Dans un contexte de surliquidité bancaire, les pays parmi les plus pauvres de la planète (en termes de revenu par tête) ont davantage besoin d'une mobilisation des ressources locales que de transferts de fonds du Nord vers le Sud. Des apports extérieurs peuvent contribuer utilement à cette mobilisation. Ceci peut se réaliser par des fonds internationaux<sup>52</sup> et locaux de garantie qui encouragent les banques locales à prêter. C'est d'autant plus vrai que, globalement, les mouvements de fonds du Sud vers le Nord l'emportent aujourd'hui sur le mouvement inverse<sup>53</sup>. Il est de la responsabilité sociale des acteurs d'abord financiers, mais aussi des organisations non gouvernementales comme des chercheurs, de s'interroger, pour certains pays, sur les effets de modes externes de financement, qui peuvent s'avérer un obstacle à une dynamique de décollage des économies.

### **Conclusion : les risques d'une confusion entre responsabilité sociale particulière d'une institution et d'un engagement citoyen**

Nous avons rappelé la confusion courante entre lutte contre la pauvreté et lutte pour une inclusion financière la plus large possible confusion, qui traverse encore nombre de débats en microfinance. Le rejet de cet imbroglio est essentiel pour qui veut distinguer responsabilité sociale et performances sociales d'une institution. La responsabilité spécifique des institutions financières est déterminée par la croissance de la financiarisation contemporaine et l'évolution de ses formes. Ses particularités tiennent aux conséquences de cette financiarisation sur les comportements des groupes et des personnes, sur les capacités et les incapacités que cette financiarisation au quotidien engendre. Par des stratégies d'adossement par exemple, les banques commerciales peuvent appuyer le développement des services de microfinance. Il paraît sans fondement qu'elles dépassent ce rôle dans l'inclusion financière par un engagement citoyen n'ayant aucun lien direct avec la prestation de services financiers.

Ce franchissement des frontières du champ d'intervention nécessaire en matière de responsabilité sociale par tel ou tel type d'institution selon son type d'activité n'est pas le fait des seuls établissements financiers. Loin s'en faut. Aujourd'hui il est de plus en plus courant que les grandes entreprises se dotent de fondations ou de services (qui peuvent être liés à ceux de la communication) pour investir le champ désigné par elles comme relevant de la

<sup>52</sup> FINO, VINCENT, (2007), FLAMING, (2007), SERVET (2007) « Les fonds.

<sup>53</sup> GURTNER, (2007).

responsabilité « sociale » ou « citoyenne ». La microfinance peut ainsi bénéficier des apports d'entreprises n'ayant rien à voir avec le secteur financier : citons pèle mèle, comme affichant leur soutien à des projets de microcrédit, un groupe de distribution comme Carrefour<sup>54</sup>, Accor Hôtels, la marque italienne Benetton, un cimentier comme Lafarge, des groupes agro-alimentaires comme Nestlé et Danone, ou une firme automobile comme Ford. Les pays connaissent une tradition et une importance des contributions privées charitables très variables. Dans un grand nombre de cas, ce sont des incitations fiscales (taxation des revenus ou des transferts par héritage) qui favorisent cette mobilisation de ressources<sup>55</sup>. Toutefois, ces interventions, *a priori* généreuses, portent en elles un germe très dangereux de gestion néolibérale des sociétés et d'une incohérence forte des interventions du fait de la décentralisation totale des décisions qu'elles supposent<sup>56</sup>. Ces soutiens privés à telle ou telle action supposée bénéfique s'accompagnent du rejet d'un contrôle démocratique des ressources ainsi affectées. De grandes entreprises se mobilisent notoirement par des *lobbies* actifs à Washington et à Bruxelles et se structurent, notamment par le jeu de filiales, contre les prélèvements fiscaux et sociaux, compriment de façon très forte le coût de leur main d'œuvre, externalisent des activités, et simultanément affectent une partie croissante de leurs profits dans des opérations qui échappent plus ou moins largement au contrôle de la puissance publique définie par ses institutions démocratiques représentatives. Le plus étonnant sans doute, dans ces nouvelles formes de placement social dont bénéficient des projets de microfinance, est, nous l'avons souligné, que les objets de cette charité nouvelle peuvent n'avoir aucun lien direct avec les champs d'activité de ces sociétés.

Le risque de confier le financement du développement à des ressources privées<sup>57</sup> ayant pour origine la compassion et la charité est que ce ne soient pas les affectations les plus utiles et les plus urgentes qui soient réalisées, mais les plus médiatisées et les plus médiatisables car fondées sur un principe d'empathie. En comptant sur la sympathie du public, il y a risque d'un retournement des opinions et que la pérennité de ces financements ne soit pas assurée, en

---

<sup>54</sup> Une intervention en microfinance peut prendre sens pour une société de distribution si le soutien est spécifique aux quartiers où les hypermarchés sont installés par exemple pour favoriser l'essor de petits fournisseurs de services à proximité ou pour encourager une évolution professionnelle de certains salariés qui deviennent ainsi micro-entrepreneurs. La responsabilité sociale d'hypermarchés peut être tout à fait efficace dans le champ du commerce équitable ou de l'environnement par exemple. De même on comprend qu'un groupe d'assurance automobile puisse encourager ses clients à ne pas utiliser leur véhicule en subventionnant leur abonnement aux transports en commun.

<sup>55</sup> Ces incitations sont fortes aux Etats-Unis, alors qu'elles sont inexistantes en Suède par exemple.

<sup>56</sup> Adam Smith lui-même dans le livre V de la *Richesse des Nations* critique cette privatisation de la gestion de la société en s'appuyant sur l'exemple de la compagnie des Indes et sur la comparaison du mode de gestion des esclaves aux Antilles françaises et anglaises. Ceci illustre parfaitement la distinction fondamentale qu'il convient de faire entre néo-libéralisme et libéralisme.

<sup>57</sup> COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT, 2003, SWISS AGENCY FOR DEVELOPMENT AND COOPERATION (SDC), 2005

particulier si la préférence nationale, comme dans le cas des Etats-Unis beaucoup plus qu'en Europe Occidentale, paraît élevée. Si ces contributions volontaires ne s'ajoutent pas mais tendent à se substituer à l'action publique, un risque fort est que ces champs d'action soient déterminés par la construction médiatique d'une image positive des entreprises, et non par les besoins les plus urgents et les plus massifs des populations notamment les plus démunies et les plus exclues ou les plus marginalisées. L'information sur les problèmes et les besoins des populations peut se révéler très partielle. L'exemple de l'afflux de fonds immédiatement après la vague du Tsunami en Asie du Sud illustre parfaitement les limites et les dérives de la charité privée.

À défaut de cotation éthique et d'évaluation de la responsabilité sociale effective des entreprises et organisations bénéficiant des placements de ces fondations et sans la mise en place d'une institution régulatrice évaluant l'impact de leurs actions, leur apport pour le financement du développement doit être considéré comme un pis-aller dangereux si les dotations cessent d'être marginales pour devenir substantielles. La transparence de la gestion de ces structures est mise en cause ainsi que les modes de prise de décision dans l'affectation des ressources et les collusions d'intérêt avec de grandes entreprises. Ces interventions exogènes contribuent à affaiblir les fondements de la démocratie ou à empêcher son émergence alors que la nécessité de sa promotion est proclamée et a pu servir de justification à la diminution de l'aide publique au développement dans les années 1990. La démocratie n'est pas née historiquement du marché. Une de ses bases essentielles est la fiscalité, c'est-à-dire le vote de la charge des impôts qui vont permettre les dépenses publiques et des débats pour la répartition de celles-ci. Bien évidemment cela suppose des revenus privés, mais les modalités d'obtention peuvent être variables. Dans ces interventions contemporaines, il est possible d'établir un parallèle avec le XIX<sup>e</sup> siècle et le développement de la charité privée en Europe. La différence est qu'à l'époque, il s'agissait de parer aux carences d'un État social encore inexistant. Il s'agit aujourd'hui de s'y substituer et d'échapper à tout contrôle démocratique. Ce ne sont pas ou plus des assemblées élues et des gouvernements démocratiques, ou des bureaucrates, qui décident de l'affectation des ressources mais ceux qui en ont les moyens. L'appui par des institutions privées à des initiatives et participations citoyennes et le dépassement par des entreprises privées du champ de leur responsabilité sociale particulière (qui devrait être seulement déterminée par leur secteur propre d'activité) font partie des bonnes intentions pour répondre aux carences et dysfonctionnements de

nombreux États et de la démocratie représentative<sup>58</sup>. Mais, cette implication risque de devenir pire que le mal dénoncé, d'une part en minant les fondements même de la démocratie ou en empêchant son essor et d'autre part en promouvant des modes de développement dépourvus de cohérence collective et soumis à un petit nombre de puissants groupes d'intérêt constituant alors une nouvelle ploutocratie<sup>59</sup>. De ce point de vue, la *corporate responsibility*, comme le *social business*, en charge de bien gérer les placements blanchissant les mauvaises consciences et dont les moyens d'agir sont procurés par l'extraordinaire explosion des inégalités économiques et financières depuis le dernier quart du XXe siècle, ne présente pas moins de risques que la commercialisation de la microfinance, trop souvent désignée comme étant seule à l'origine de supposées déviances. Une réflexion renouvelée sur la responsabilité sociale des différents types d'acteurs et sa distinction de la responsabilité citoyenne doivent permettre de mieux comprendre les potentialités de la responsabilité sociale et par conséquent d'accroître son efficacité, tout en reconnaissant les limites de l'action de chacun dans le champ particulier que son domaine de compétences circonscrit.

---

<sup>58</sup> Une alternative à l'aide ciblée peut être l'aide budgétaire directe. Voir *Annuaire suisse de politique de développement* 2007.

<sup>59</sup> Voir *Annuaire suisse de politique de développement*, 2007.

## RÉFÉRENCES

- ALBEROLA E., RICHEL-BATTESTI N. (2005) "De la responsabilité sociale des entreprises: Evaluation du degré d'engagement et d'intégration stratégique", *La Revue des Sciences de Gestion*, n° 211-212, p. 55-71.
- BALKENHOL B. (ed.) (2007) *Microfinance and Public Policy, Outreach, Performance and Efficiency*, Palgrave-Macmillan/ILO.
- BAUMANN, E., SERVET, J.-M., (2007), « La microfinance, une extension des marchés financiers : réflexions à partir d'expériences sur trois continents (en Géorgie, en Inde et au Sénégal) » in : Hernandez, V., Ould-Ahmed, P., Papail, J., Phélinas, P. (éd.), *Turbulences monétaires et sociales, L'Amérique latine dans une perspective comparée*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 123-151.
- BAUMANN, E., SERVET, J.-M., (ed.), (2007), *Risques et Microfinance, Autrepart*, Paris; Armand Colin, (n° 44).
- CLAESSENS S. (2006) "Access to Financial Services: A Review of the Issues and Public Policy Objectives", *The World Bank Research Observer*, vol. 21, n°2, Fall, p. 207-240.
- COLEMAN, Brett E., (1999), "The impact of group lending in Northeast Thailand", *Journal of Development Economics*, vol. 60, p. 105-141.
- COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2003) *Fondations philanthropiques et coopération au développement*, Dossiers du CAD 2003, volume 4 n°3, Paris, OCDE.
- DALEY-HARRIS S., (eds) (2006) *State of the Microcredit Summit Campaign Report 2006*, Microcredit Summit Campaign.
- DEMIRGÜÇ-KUNT Asli, BECK Thorsten, HONOHAN Patrick (ed.), (2007), *Finance for All ? Policies and Pitfalls in Expanding Access*, Washington, D. C., BIRD, 249 p.
- DICHTER, Th., 2006, "Foreign Aid Policy : Old Wine in New Bottles", *Foreign Service Journal*, June, p. 28-34.
- DICHTER, Th., 2007, "A Second Look at Microfinance. The Sequence of Growth and Credit in Economic History", Catho Institute, Center for Global Liberty and Prosperity, Feb 15, n°1, p. 1-13.
- DIOP, A., HILLENKAMP I., SERVET, J.-M., (2007), « Poverty versus Inequality » [en collaboration avec], in : BALKENHOL B. (ed.) *Microfinance and Public Policy, Outreach, Performance and Efficiency*, London, Palgrave-Macmillan/ILO, p. 27-44.
- DOLIGEZ, F., Innovations financières, financement du développement et dynamiques rurales. Études comparées au Bénin, en Guinée et au Nicaragua, Thèse Sciences économiques, université Paris X-Nanterre, 2002.
- EVERS Jan (ed.), 1998, *The Social Responsibility of Credit Institutions in the EU*, Baden-Baden, Verlagsgesellschaft, 448 p.
- FERNANDO J. L. (ed.) (2006) *Microfinance. Perils and Prospects*, Routledge, London.
- FINO D., VINCENT, F., (2007), « Financer le risque : un nouveau projet de coopération internationale », in : *Risques et Microfinance, Autrepart*, Paris; Armand Colin, (n° 44) ), p. 47-62.
- FINO D., SCHÜMPERLI YOUNOSSIAN, C., SERVET, J.M. (ed.), (2007), *Financer le développement par la mobilisation des ressources locales*, [Introduction et co-édition en collaboration avec, *Annuaire suisse de politique de développement*, Genève, IUED, vol. 26, n°2, 260 p.
- FIELDING, D., SHORTHAND, A., (2005) "Political violence and excess liquidity in Egypt", *Journal of Development Studies*, 41, 4, p. 542-557.
- FINO D., VINCENT, F., (2007), in : *Risques et Microfinance, Autrepart*, Paris; Armand Colin, (n° 44)
- FLAMING, Mark, « Guaranteed Loans to Microfinance Institutions : How do they add value ? », Focus Note n°40, CGAP, Jan. 2007, 12 p.
- FOUILLET C. (2006) « La microfinance serait-elle devenue folle ? Crise en Andhra Pradesh », *Espace Finance*, Gret-Cirad, 25 avril.
- FOUILLET C., GUÉRIN I., MORVANT-ROUX S., ROESCH M., SERVET J.-M. (2007) « Le microcrédit au péril du néolibéralisme et de marchands d'illusions. Manifeste pour une inclusion financière socialement responsable », *Revue du Mauss*. N°29, Premier semestre, p. 118-132.
- GENTIL D., Servet J.-M. (eds) (2002) « Microfinance : petites sommes, grands effets ? », *Revue Tiers Monde*, n° 172, p. 729-890.
- GLEIMAIN, P., (2007), « Quelle responsabilité sociale pour les finances solidaires », Rencontres universitaires de l'économie sociale et solidaire, Rennes, mai.
- GLOUKOVIEZOFF G. (2006) "From financial exclusion to overindebtedness: the paradox of difficulties of people on low income?" in Anderloni L. Braga M. D. Carluccio E. M (eds) *New frontiers in banking services*, Springer. pp. 191-212.
- GUÉRIN I. FOUILLET C. PALIER J., (2007) « La microfinance indienne peut-elle être solidaire ? » *Revue Tiers-Monde* (190)
- GUÉRIN I., PALIER J., (eds) (2004) *Microfinance challenges: disempowerment of the poor ?*,



Collection Sciences Sociales, Institut Français de Pondichéry.

GUÉRIN, I., MARIUS-GNANOU, K., PAIRAULT, Th., SERVET, J.-M. (ed.), (2006), *Microfinance en Asie : entre traditions et innovations*, Paris/Pondichery, Khartala/FIP/IRD.

GUÉRIN, I., ROESCH, M., SERVET, J.-M., 2007 "Microfinance, Financial Inclusion and Social Responsibility", in : BETTIGNIES H.-C. de, LÉPINEUX F. (ed.), *Finance for a better world. The shift toward sustainability*. [à paraître]

GUÉRIN, I., SERVET, J.-M., (ed.) 2003, Cinquième rapport *Exclusion et liens financiers. Rapport 2003. Microfinance, les leçons du Sud*, Paris, Economica.

GUÉRIN, I., SERVET, J.-M., 2005, « L'économie solidaire entre le local et le global : l'exemple de la microfinance », [en collaboration avec Guérin, Isabelle], *Revue internationale de l'économie sociale, Recma*, mai 2005, n°296, p. 83-99.

GURTNER, Bruno, 2007, « Un monde à l'envers : le Sud finance le Nord », in : FINO Daniel, et alii, 2007, *Financer le développement par la mobilisation des ressources locales, Annuaire suisse de politique de développement*, Genève, IUED, vol. 26, n°2, p. 57-80

HASHEMI Syed, Beyond good intentions : measuring the social performance of microfinance institutions, *FocusNote* n°41, May 2007, CGAP, 12 p.

HONOHAN, P., 2006, "Household financial assets in the process of development", *World Bank Policy Research, Working Paper* 3965, July.

HUGON, Ph., 2008, "Défaillances du financement du développement et micro-intermédiation en Afrique centrale", Contribution aux Journées Internationales de Micro-intermédiation, Université d'Orléans-AUF, 13-14 mars 2008.

HULME D., MOSLEY P. (1996) *Finance Against Poverty*, vol. 1, London: Routledge.

KHEMRAY, T. (2006) *Excess liquidity, Oligopoly Banking and Monetary Policy in a Small Open Economy*, Ph. D. dissertation New York School of Social Research

KHEMRAY, T. (2007), *What does excess bank liquidity say about the loan market in Less Developed Countries ?*, DESA Working Paper n°60, nov. 2007, 13 p.

KHOLIQUZZAMAN Ahmad Qazi (Ed.), 2007, *Socio-Economic and Indebtedness-Related Impact of Micro-Credit in Bangladesh*, Dhaka, The University Press Limited, 65 p.

LABIE M. (2007) « Réflexions préliminaires pour une approche éthique de la gestion des organisations de microfinance », *Éthique et économique*, n°5 (1).

LAPENU, C., DOLIGEZ, F. (2007) « Mesure des performances sociales: les implications pour le secteur de la microfinance » *Recma*, n° 304, mai 2007, p. 46-62.

LAPENU C., ZELLER M., GREELEY M., CHAO-BEROFF R. et VERHAGEN, K. (2004), « Performances sociales: une raison d'être des institutions de microfinance... et pourtant encore peu mesurées. Quelques pistes. » *Monde en développement*, ISMEA, Bruxelles, n°126 (32) - 2004/2, p. 51-68.

LAVILLE J.-L., CATTANI, Antonio D. (ed.), (2006), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard.

LAPENU, C., DOLIGEZ, F. (2007) « Mesure des performances sociales: les implications pour le secteur de la microfinance » *Recma*, n°304, mai 2007, pp 46-62.

MORVANT-ROUX, S., (2006), *Processus d'appropriation des dispositifs de microfinance : un exemple en milieu rural mexicain*, Université Lumière Lyon 2, Thèse en Économie, 2006.

MORVANT-ROUX, S., (ed.), (2008), *Rapport Exclusion et liens financiers 2008*, Paris, Economica

MORVANT-ROUX, S., SERVET, J.-M., (2007), « De l'exclusion financière à l'inclusion par la microfinance », *Horizons bancaires* (Paris, FARM), n°334, nov., p. 23-35.

MORVANT ROUX, S., SERVET, J.-M., SOULAMA S., (2008), « Microfinance et logiques de solidarité », in : à paraître

NAVAJAS S., SHREINER M., MEYER R., GONZALEZ-VEGA C., RODRIGUEZ-MEZA J. (2000), « Microcredit and the Poorest of the Poor: Theory and Evidence from Bolivia », *World Development*, vol. 28, n° 2, p. 333-346.

PERRY D. (2002) "Microfinance and women moneylenders. The shifting terrain of credit in rural Senegal", *Human Organisation* (61) 1, Spring, pp. 30-40.

RODRIGUEZ J., SANTISO, J. (2007), *Banking on Development: Private Banks and Aid Donors in Developing Countries*, OECD Development Center, Working Paper n°263, November, 51 p.

SAXEGAARD M. (2006) "Excess liquidity and effectiveness of monetary policy: evidence from Sub-Saharan Africa", IMF Working Paper/06/115, May, 50 p.

SALMON, A., « Responsabilité sociale de l'entreprise », in : LAVILLE J.-L., CATTANI, Antonio D. (ed.), (2006), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard.

SERVET J.-M. (2006) *Banquiers aux pieds nus : La microfinance*, Odile Jacob, Paris, 512 p.

SERVET, J.-M. (ed.) (1995) *Epargne et liens sociaux. Etudes comparées d'informalités financières*, Paris: Aef/Aupelf-Uref.

- SERVET, J.-M., (2007), « Les illusions des objectifs du Millénaire », in : LAFAYE de Michaux, Elsa, MULOT, Éric, OULD-AHMED, Pépita (éd.), *Institutions et développement : La fabrique institutionnelle et politique des trajectoires de développement*, Rennes, Presses universitaires, 2007, p. 63-88.
- SERVET, J.-M., (2007), « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, Une contribution à la définition de l'économie solidaire », revue *Tiers Monde* n°190, avril-juin, numéro Économie solidaire : Des initiatives locales à l'action publique, p. 255-273.
- SERVET, J.-M., (2007), « Les limites de l'utilisation du microcrédit dans les pays du Sud », *Problèmes économiques*, n° 2928, 18 juillet, p. 22-26.
- SERVET, J.-M., (2007), "Entre protection et surexploitation: l'ambiguïté de la rémunération par avance en Inde", *Autrepart* (43), p. 103-119.
- SERVET, J.-M., (2007), « Au-delà du trou noir de la financiarisation », in : *Annuaire suisse de politique de développement*, Genève, IUED, vol. 26, n°2, p. 25-56.
- SERVET, J.-M., (2007), « Les fonds de garantie, une pratique de solidarité et de mobilisation des ressources pour le développement », in : *Annuaire suisse de politique de développement*, Genève, IUED, vol. 26, n°2, p. 143-156
- SERVET, J.-M., (2008) « La microfinance en milieu rural et pour l'agriculture dans un contexte de financiarisation globalisée », in : MORVANT-ROUX, S., (ed.) *Rapport Exclusion et liens financiers 2008*, Paris, Economica.
- STRAUSS, Delphine, (2008), « Microfinance urged to raise standards », *Financial Times*, March 2.
- SWISS AGENCY FOR DEVELOPMENT AND COOPERATION (SDC), *New Sources of Development Financing : an SDC Working Paper*, Berne, March 2005, 60 p.
- TAUPIN M.-T., GLEMAIN P., 2007, « Quelle(s) responsabilité(s) pour les finances solidaires ? », Septièmes rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire, Rennes, mai 2007, 16 p.
- UNCDF, 2005, *Microfinance and the Millennium Development Goals*, International Year of Microcredit 2005, October 2005, 19 p.
- VAN OOSTERHOUT, H. (2005) *Where does the money go? From policy assumptions to financial behaviour at the grassroots*, Utrecht, Dutch Univ. Pres
- WAMPFLER B. GUÉRIN I. SERVET J.-M. (2006), 'The role of research in microfinance', *Revue Dialogue*, n°37, pp. 11-25.
- WORLD BANK (2007) *World Development Report 2008: agriculture for development*, Washington: World Bank.
- YUNUS, Muhammad, WEBER, Karl, (2007), *Creating a world without poverty, Social business and the future of capitalism*, New York, Public Affairs [trad. Franc. 2008]